

avec des personnes de condition ingénue, de manière à les émanciper par ce seul acte. Elle libéra ceux qui entraient dans le clergé ou dans l'armée. Elle prohiba la mise en vente des esclaves. Elle leur reconnut la propriété de leur



Scènes de la vie rurale d'après une miniature byzantine (DIEHL, *Manuel d'art Byzantin*).

pécule. Elle favorisa et multiplia les affranchissements. L'esclavage se limita au service domestique. Toutefois, bien que la loi eut aboli toute distinction entre les affranchis (*liberti*) et les hommes libres (*ingenui*), peu d'anciens esclaves s'élevèrent jusqu'à la liberté complète, qui ne leur eût d'ailleurs conféré aucun moyen pratique d'indépendance dans l'ordre économique. Ils contribuèrent